

ALERTE ⓘ Étalon, 80

L'eau potable est en **alerte** à votre adresse.

Situation au 25 août 2026

Réduction de tous les prélèvements en eau et interdiction des activités impactant les milieux aquatiques. Restrictions d'arrosage, de remplissage et de vidange des piscines, de lavage des véhicules et d'irrigation de cultures.

Le respect des restrictions est obligatoire sous peine de recevoir une amende de 1500€

💧 Arroser

💧 Remplir ou vidanger

🧼 Nettoyer

💧 Alimenter des fontaines et autres usages de loisirs

Arrosage des golfs(Conformément à l'accord cadre golf et environnement 2019-2024 ⓘ)

Interdiction d'arroser les terrains de golf de 8 heures à 20 heures de façon à diminuer la consommation d'eau sur le volume hebdomadaire de 15 à 30%. Tenue d'un registre de prélèvement hebdomadaire.

Arrosage des jardins potagers ⓘ

Interdiction de 11h à 18h.

Arrosage des pelouses, massifs fleuris ⓘ

Interdiction de 11h à 18h.

Lavage de véhicules chez les particuliers ⓘ

Interdit à titre privé à domicile.

Lavage de véhicules par des professionnels ⓘ

Interdiction sauf avec du matériel haute pression et avec un système équipé d'un système de recyclage de l'eau.

Nettoyage des façades, toitures, trottoirs et autres surfaces imperméabilisées ⓘ

Interdit sauf si réalisé par une collectivité ou une entreprise de nettoyage professionnel.

Remplissage et vidange de piscines privées (de plus d'1 m3) ⓘ

Interdiction de remplissage sauf remise à niveau et premier remplissage si le chantier avait débuté avant les premières restrictions.

Alimentation des fontaines publiques et privées d'ornement ⓘ

L'alimentation des fontaines publiques et privées en circuit ouvert est interdite